



**Bruxelles, le 15 mars 2018
(OR. en)**

7165/18

**SOC 141
EMPL 103
ECOFIN 239
EDUC 99**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	15 mars 2018
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	6570/18 + COR 1
Objet:	Examen annuel de la croissance et rapport conjoint sur l'emploi pour 2018 - Conclusions du Conseil (15 Mars 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'examen annuel de la croissance et rapport conjoint sur l'emploi pour 2018, que le Conseil a adoptées lors de sa session tenue le 15 mars 2018.

Examen annuel de la croissance et rapport conjoint sur l'emploi pour 2018

Conclusions du Conseil

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT:

1. La situation en matière sociale et d'emploi continue de s'améliorer de manière constante, bien qu'il subsiste des différences considérables au sein des États membres et entre eux.
2. Dans l'UE, le taux de chômage s'est établi à 7,3 % (et à 8,7 % dans la zone euro) en novembre 2017. Le taux d'emploi enregistré au troisième trimestre de 2017 dépasse de 2,1 % son plus haut niveau d'avant-crise, et le chômage des jeunes ainsi que le chômage de longue durée poursuivent leur baisse. Toutefois, le premier s'élève encore à 16,7 %, et le second représente presque la moitié du taux de chômage total dans certains États membres. Tous deux continuent de constituer un défi important dans un certain nombre d'États membres.
3. L'objectif d'un taux d'emploi de 75 % pour les hommes et les femmes fixé par la stratégie Europe 2020 pourrait être réalisé; toutefois, un certain nombre d'États membres devront accomplir des progrès considérables pour atteindre leurs objectifs nationaux. En particulier, la participation des femmes au marché du travail devra être accrue. L'écart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes est resté inchangé: bien qu'il existe d'importantes variations entre États membres, le taux d'emploi dans l'ensemble de l'UE s'élève à 66,4 % pour les femmes, contre 78 % pour les hommes, au deuxième trimestre de 2017.
4. Le revenu disponible des ménages a continué d'augmenter et atteint désormais le sommet de 2009 pour l'UE, essentiellement grâce à la création d'emplois en hausse, et dans une moindre mesure, à l'augmentation des salaires. Néanmoins, le revenu disponible des ménages reste inférieur à son niveau d'avant-crise dans un certain nombre d'États membres. La proportion de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a continué de diminuer et atteint maintenant son niveau de 2008. Cette baisse est due principalement à la diminution du taux de privation matérielle aigüe et de la part de la population vivant dans des ménages (quasiment) sans emploi.

5. En dépit de cette tendance positive, le nombre total de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale reste très élevé: 118 millions de personnes, soit 23,5 % de l'ensemble de la population en 2016 (22,5 % pour les hommes et 24,4 % pour les femmes). Ces chiffres donnent à penser que l'UE est loin d'atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 consistant à réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté ou l'exclusion sociale.
6. Le degré et la persistance de la pauvreté ne cessent de s'aggraver dans plusieurs États membres, et les prestations sociales portent les signes d'une détérioration pour ce qui est de leur adéquation, comme le prouve l'augmentation du risque de pauvreté pour les personnes vivant dans des ménages (quasiment) sans emploi. La persistance d'inégalités de revenus relativement importantes, souvent liées aux inégalités d'accès à l'enseignement, à la formation et à la protection sociale, et reflétant de mauvais résultats sur le marché du travail, suscite de fortes inquiétudes du point de vue de l'inclusion sociale et du maintien durable de la croissance économique. Les enfants demeurent particulièrement vulnérables, dès lors que 25 millions d'entre eux, soit 26,4 %, restent exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2016.
7. L'emploi et les questions sociales ont pris une importance croissante au cours des derniers cycles du Semestre européen. La récente proclamation du socle européen des droits sociaux a encore souligné l'importance de la dimension sociale de l'UE. L'objectif de ce socle est de servir de guide pour atteindre des résultats en matière sociale et d'emploi permettant de relever les défis actuels et futurs directement liés à la satisfaction des besoins essentiels de la population, et pour faire en sorte que les droits sociaux soient mieux consacrés et mis en œuvre. Il vise à orienter une approche commune de la protection et du développement des droits sociaux ainsi que de la promotion d'une convergence sociale vers le haut,

SOULIGNANT CE QUI SUIT:

8. Le maintien de la croissance économique a permis de poursuivre l'amélioration de la situation sur le marché du travail. La création d'emplois se poursuit à un rythme soutenu. Toutefois, loin de tout triomphalisme, il y a lieu de poursuivre les efforts de convergence vers le haut pour les résultats en matière d'emploi et en termes sociaux. La continuité des priorités politiques exposées dans l'examen annuel de la croissance est donc accueillie avec satisfaction, notamment l'accent sur l'emploi et les questions sociales et sur le triangle vertueux que constituent la relance des investissements, la poursuite des réformes structurelles et la mise en œuvre de politiques budgétaires responsables.

9. Le nombre d'heures travaillées par salarié a augmenté à un rythme nettement plus lent que les niveaux d'emploi. Le travail temporaire ou à temps partiel involontaire se maintient à un niveau élevé. La segmentation du marché du travail reste très problématique dans un certain nombre d'États membres, bien que ce phénomène soit de nature très hétérogène. La croissance des salaires reste modérée et la pauvreté chez les travailleurs se maintient à un taux élevé. Dès lors, il importe de se concentrer sur l'emploi en termes de qualité comme de quantité dans la lutte contre la pauvreté des travailleurs.
10. La mutation du monde du travail nécessite des politiques modernes en matière d'éducation et de compétences; aussi y a-t-il lieu de se féliciter de l'accent résolument placé sur ces deux aspects à la fois dans l'examen annuel de la croissance et dans les recommandations par pays pour 2017. Au nombre des difficultés auxquelles est confrontée l'UE figurent, en particulier, la forte incidence du milieu socio-économique et du contexte d'immigration sur les résultats scolaires, la faible participation à l'apprentissage tout au long de la vie, l'inadéquation des compétences, et, dans certains cas, la pénurie de main-d'œuvre disposant des compétences appropriées. L'émergence de nouvelles formes de travail et le nombre croissant de transitions en cours de carrière peut aussi appeler à une modernisation continue des systèmes de protection sociale de manière à ce que tous les travailleurs, quel que soit leur statut professionnel, soient protégés et puissent tirer pleinement parti des nouvelles possibilités, telles que celles qui résultent de la numérisation, de l'économie sociale et de l'économie verte.
11. Les femmes représentent un vaste potentiel inexploité du marché du travail; il y a lieu de faciliter leur participation au marché du travail en instaurant des politiques d'équilibre moderne entre vie professionnelle et vie privée pour les femmes et les hommes, y compris l'accès à des services de prise en charge des enfants abordables et de qualité ainsi qu'à des modalités souples de travail, en supprimant, en tant que de besoin, les mesures fiscales susceptibles de dissuader les personnes d'apporter un second salaire, et en réduisant l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.
12. Certains groupes restent insuffisamment intégrés sur le marché du travail, ce qui compromet de futures hausses du taux d'emploi. Des difficultés particulières se posent en ce qui concerne la participation au marché du travail des jeunes, des ressortissants de pays tiers résidents légaux, des travailleurs âgés, des chômeurs de longue durée, ainsi que des personnes défavorisées à plusieurs égards, des personnes handicapées et des personnes peu qualifiées. Les besoins particuliers de ces groupes devraient être abordés dans le cadre général des politiques sociales et relatives au marché du travail, lorsqu'il y a lieu de le faire. Dans le cadre de la réponse apportée à ce problème, il importe d'adopter une approche équilibrée de la protection sociale et des politiques actives du marché du travail.

13. Les approches préventives et l'investissement social sont essentiels pour renforcer les capacités de tous à participer activement à la société et à l'économie, pour ainsi obtenir de meilleurs résultats dans le domaine social et favoriser la résilience et la productivité économiques. Une protection sociale efficace et fonctionnelle contribue à l'inclusion sociale et à la protection des conditions de vie, et pare à la pauvreté et aux inégalités. Pour les personnes en âge de travailler qui sont exclues du marché du travail et qui peuvent travailler, une aide aux revenus adéquate devrait être associée à des services sociaux de qualité et au soutien à la réintégration du marché du travail, y compris des politiques actives du marché du travail adaptées. Les personnes qui ne peuvent pas travailler devraient bénéficier d'un soutien approprié en vue de leur inclusion sociale. Le soutien à la participation des parents au marché du travail devrait aller de pair avec des politiques visant à faciliter un équilibre moderne entre vie professionnelle et vie privée ainsi que l'accès à des services de prise en charge des enfants. Il y a lieu de combiner des approches préventives et une intervention précoce pour faire diminuer la part des enfants menacés de pauvreté et d'exclusion sociale et pour rompre le cycle de la pauvreté transgénérationnelle.
14. L'évolution démographique continuera de poser des difficultés importantes qui doivent être traitées. Il sera nécessaire d'assurer l'adéquation des retraites tout en veillant à la viabilité des systèmes de retraite. Les hausses récentes des âges de départ à la retraite et la mise à disposition de modalités de travail plus souples ont contribué à accroître la participation des travailleurs âgés au marché du travail, mais davantage doit être fait. Des pensions complémentaires et autres épargnes retraite pourraient également apporter une contribution positive dans certains États membres. Ces mesures devront être complétées par d'autres, telles que: des politiques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la modernisation des environnements de travail parallèlement à la préservation de conditions de travail de qualité, une meilleure sensibilisation des employeurs et des modalités plus souples de transition vers la retraite. Les réformes dans le domaine des soins de longue durée devraient avoir pour objectif de donner accès à des soins de longue durée adéquats, abordables et de qualité et d'en garantir la viabilité. L'accès à des soins de santé préventifs et curatifs abordables et de qualité est également un élément essentiel pour faire en sorte que la population soit active et en bonne santé et pour atteindre la prospérité économique. Il y a lieu de veiller à la diffusion des informations afin d'encourager un accès approprié aux soins de santé et l'égalité au regard de celui-ci.
15. Un réel dialogue social qui tienne compte de la situation et des pratiques au niveau national est essentiel pour accroître l'adhésion commune à l'élaboration des politiques. Les partenaires sociaux et la société civile devraient être impliqués en temps utile et de manière constructive dans le processus du Semestre européen,

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE INVITE

LES ÉTATS MEMBRES:

- à prendre en compte, dans le cadre de leurs programmes nationaux de réforme, les priorités de l'examen annuel de la croissance et du rapport conjoint sur l'emploi, et à mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux au niveau de l'Union et des États membres, en tenant dûment compte de leurs compétences respectives¹;
- à mettre en œuvre les recommandations par pays de 2017;
- à intensifier leurs efforts pour atteindre les objectifs d'Europe 2020;
- à s'inspirer du tableau de bord social utilisé dans le rapport conjoint sur l'emploi 2018 et qui sera encore affiné, du relevé des résultats en matière d'emploi et du suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale pour guider leurs efforts de convergence, lorsqu'il y a lieu,

LA COMMISSION:

- à continuer, dans le cadre du Semestre européen, à privilégier l'emploi et les questions sociales;
- à veiller à ce que l'emploi et les questions et retombées sociales fassent l'objet d'un examen approprié dans le cadre de l'évaluation des politiques des États membres;
- à rechercher un dialogue actif avec les États membres sur l'ensemble d'indicateurs du tableau de bord social, dans le plein respect de la répartition des compétences,

LE COMITÉ DE L'EMPLOI ET LE COMITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE:

- à collaborer étroitement avec la Commission européenne pour mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux au sein d'un cadre d'action à long terme au niveau de l'UE, conformément à la proclamation du socle et aux conclusions du Conseil européen du 14 décembre 2017;

¹ EUCO 19/1/17 REV1

- à continuer d'accomplir leur travail de surveillance multilatérale et thématique et d'établissement d'indicateurs de référence, ainsi que leur suivi de la situation en matière sociale et d'emploi dans les États membres dans le cadre du tableau de bord social utilisé dans le rapport conjoint sur l'emploi 2018 et qui sera encore affiné, du relevé des résultats en matière d'emploi et du suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale, afin de fournir au Conseil un ensemble de données objectives pour alimenter ses travaux dans le cadre du processus du Semestre européen;
- à continuer, en coopération avec la Commission, d'affiner le tableau de bord social, en particulier en matière de marchés du travail dynamiques et de conditions de travail équitables, en vue de l'adoption du rapport conjoint sur l'emploi pour 2019;
- à collaborer étroitement avec d'autres comités ou groupes consultatifs, notamment avec le Comité économique et financier, le Comité de politique économique, le Comité de l'éducation, le groupe "Santé publique" réuni au niveau des hauts fonctionnaires, et le réseau européen des services publics de l'emploi, de manière à garantir une prise en compte équilibrée des questions économiques, sociales et de l'emploi dans le cadre du Semestre européen;
- à continuer de travailler en étroite collaboration avec les partenaires sociaux européens pour faciliter un réel dialogue social tant au niveau de l'UE qu'au niveau national.
